



BIBLIOTHEQUE de Marin

REGLEMENT INTERIEUR

L'INSCRIPTION

L'inscription est individuelle et valable un an. Elle doit être renouvelée chaque année à la date anniversaire de la première inscription.

L'utilisateur devra présenter un justificatif de domicile de moins de trois mois, une pièce d'identité et le livret de famille pour les enfants

L'EMPRUNT

La consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits.

L'utilisateur peut emprunter 4 livres, dont 1 nouveauté et 1 revue, pour une durée de 4 semaines maximum. Il est possible de proroger les emprunts si le document n'est pas réservé par un autre abonné.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prendra toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, suspension du droit au prêt ...).

LA RESERVATION

La réservation d'un document indisponible est possible sur simple demande à la banque de prêt ou par internet sur le site de consultation de la bibliothèque.

LA CARTE DE PRET

La carte de prêt doit être présentée à chaque emprunt. En cas de perte prévenir la bibliothèque qui procédera à son remplacement.

INTERNET

L'utilisation d'internet est soumise au respect de la charte d'utilisation en vigueur à la bibliothèque.

Tout usage par le fait de son inscription ou de l'utilisation des services de la bibliothèque est soumis au présent règlement auquel il s'engage à se conformer.

Le règlement intégral est consultable à la bibliothèque et est remis sur demande aux usagers du service, qu'ils soient détenteurs ou non de la carte de lecteur.

Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

REGLES DU BON UTILISATEUR

Il est demandé aux lecteurs de :

- de prendre soins des documents qui leur sont communiqués ou prêtés.
- d'assurer le remplacement de l'ouvrage en cas de perte ou de détérioration, ou de le remplacer par un ouvrage de même valeur si celui-ci est épuisé.
- de respecter les délais de prêt ou de solliciter une demande de prorogation.
- de signaler tout document en mauvais état et de laisser le soin à la bibliothèque le soin des réparations.
- de s'engager à respecter la loi sur la propriété intellectuelle.
- de signaler tout changement d'état civil
- d'accompagner les enfants de moins de 8 ans.

A Marin, le

Signature